

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?Jean-Jaures-et-la-laicite>



Jean Jaurès et la laïcité

- NOS TRAVAUX -



Date de mise en ligne : jeudi 3 avril 2014

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

La laïcité comme support d'émancipation pour le citoyen, et pour l'enfant.

Première approche pour la réunion du 2 avril 2014

JAURES, l'homme

Grand tribun de l'histoire parlementaire, né à Castres en 1859, assassiné le 31 juillet 1914 à Paris au café du Croissant.

Normalien, professeur agrégé de philosophie

En octobre 1885, il est élu député à vingt-six ans, puis battu en 1889, réélu en 1893 après la grève de mineurs de Carmaux, battu à nouveau en 1898, enfin constamment réélu à la Chambre à partir de 1902 ; il accède au poste de vice-président en 1903.

Républicain modéré au départ, il évolue vers le socialisme, un socialisme démocratique, dans la continuité de la Révolution française et de l'idéal républicain. Il est ainsi passé du parti opportuniste aux socialistes indépendants, puis au parti socialiste français et à la SFIO qu'il a fondée en 1905.

Penseur rigoureux des principes de la laïcité ; acteur important dans le processus d'élaboration de la loi de Séparation (48 séances de discussion à la Chambre, 21 au Sénat)

Dans l'affaire Dreyfus, il se montre d'abord hésitant ; puis il se lance résolument dans la bataille, persuadé qu'une erreur judiciaire a été commise.

Fondateur du journal L'Humanité en 1904.

Humaniste en politique, abolitionniste vis-à-vis de la peine de mort. Ardent pacifiste, opposant farouche au déclenchement de la Première Guerre mondiale ...

Extrait de son éloge funèbre par **Paul Deschanel**, président de la Chambre des députés. Assassiné « ... à l'heure même où il venait de tenter un suprême effort en faveur de la paix et de l'union nationale. Une éloquence magnifique, une puissance de travail et une culture extraordinaires, un généreux coeur, voué tout entier à la justice sociale et à la fraternité humaine et auquel ses contradicteurs eux-mêmes ne pouvaient reprocher qu'une chose : substituer, dans son élan vers l'avenir, à la dure réalité qui nous étreint ses nobles espoirs,... »,

Depuis sa mort, sa mémoire est souvent invoquée par de nombreux partis politiques, hormis l'extrême droite au motif d'anticléricalisme. Il a aussi été parfois critiqué pour son côté trop réformiste.



Emancipation : s'émanciper

Larousse : Se libérer d'un état de dépendance ; s'affranchir des contraintes sociales, des préjugés

Robert : s'affranchir d'une dépendance, de contraintes

Selon **J.J. Ampère**, l'émancipation c'est la tendance qui porte invinciblement l'esprit humain à s'émanciper de ce qui le domine et le contient, à chercher en lui-même, à ses risques et périls, son principe et sa raison ; cette tendance n'a pas péri, et il faut l'accepter, car elle ne périra pas. «*â€*» (*La Littérature française au moyen-âge, Revue des Deux Mondes, 1839, tome 19*)

Contraire : se soumettre, être asservi

Lors d'une conférence au Québec, **H. Pena-Ruiz** cite ces 2 exemples d'émancipation :

- ▶ **L'émancipation de l'homme** : Spartacus. Si l'esclave se révolte, ça veut dire qu'il vit l'esclavage comme non compatible avec sa condition d'homme. Ça veut dire que, comme le dirait Sartre, il vit sa condition d'esclave en homme libre. Qu'est-ce que vivre une condition d'esclave en homme libre ? C'est rejeter intérieurement la servitude sociale que l'on subit.
- ▶ **L'émancipation du peuple** : prise de la Bastille royale, abolition des privilèges : une double émancipation consistant à crier « **liberté** » le 14 juillet et « **égalité** » le 5 août 1789, avec son prolongement dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen le 26 août 1789, déclaration qui reprend le droit romain, droit romain qui, bien avant le christianisme, posait que par nature l'homme est libre.



Jaurès et l'émancipation

Extraits de son premier discours à la Chambre le 21 octobre 1886 (Les lois Ferry sont passées, la loi de 1905 est encore loin).

Le droit des communes en matière d'enseignement primaire

Séance du 21 octobre 1886

« La société française repose non plus sur l'idée religieuse transmise et discutable, mais sur l'idée naturelle de justice, acceptée par tous. Et la laïcité n'étant que l'expression de ce principe, non seulement l'école publique, mais l'école exclusivement communale devrait être laïque. »

Je sais des administrations républicaines de nos grandes villes qui voient avec tristesse l'oeuvre où depuis bien des jours ils mettent leur pensée sortir définitivement de leurs mains : M. Barodet, en 1882, et M. le comte Albert de Mun, quand ils proposaient de confier aux conseils municipaux, représentant les familles, la nomination des instituteurs, commettaient à mon sens une erreur grave ; l'école ne continue pas la vie de famille, elle inaugure et prépare la vie des sociétés.

Est-ce à dire que les familles, qui sont, après tout, cette partie de la société qui a l'intérêt le plus direct dans l'éducation des enfants, ne doivent pas être entendues ? ... Oui ... à l'avenir les programmes seront discutés bien loin des familles, tout contrôle leur échappera, et même jusqu'à la pensée d'en exercer un.

J'espère bien, lorsque l'école républicaine aura porté ses premiers fruits, que les travailleurs, les vrais, arriveront en grand nombre dans les conseils locaux, et là ils diront, si vous leur en donnez la tentation avec le droit, quelle est la partie de l'enseignement autrefois reçu par eux qui leur a été le plus utile ; ils vous diront ce qui leur a le plus servi, à l'épreuve : ou la connaissance précise de quelques règles techniques, ou la ferme intelligence de certains principes généraux, et ils vous diront dans quelle mesure on peut les associer ; ils vous diront quelle partie de l'histoire a le mieux éclairé pour eux ces problèmes politiques et sociaux qui travaillent notre siècle ; ils vous diront aussi jusqu'où leur esprit peut s'élever sans trouble dans les hautes conceptions générales d'où la science prétend résumer l'univers...

Je développe simplement cette pensée, que le jour où les programmes seraient contrôlés par l'expérience même des enfants du peuple, que le jour où les travailleurs pourraient dire ce qui les a le plus soutenus dans les combats de la vie, ce jour-là, nous aurions des programmes mieux adaptés aux exigences, aux nécessités de la vie quotidienne.

... en matière d'enseignement philosophique et moral, l'État ne peut approprier son enseignement à la diversité de tous les esprits et de tous les milieux.

... l'enseignement public ne doit faire appel qu'à la raison, et toute doctrine qui ne se réclame pas de la seule raison s'exclut elle-même de l'enseignement primaire. Vous nous dites tous les jours que c'est nous qui avons chassé Dieu de l'école, je vous réponds que c'est votre Dieu qui ne se plaît que dans l'ombre des cathédrales. »

L'amendement que Jaurès proposait à cette occasion prévoyait une très large liberté des communes vis à vis des établissements d'enseignement primaire (établissements publics fondés et entretenus directement par les communes, ou privés gérés par des particuliers ou des associations.). Il envisageait des établissements locaux expérimentaux, en franchise, en quelque sorte ...

La dimension budgétaire pour les communes (édification des locaux, rémunération des maîtres ...) lui a fait retirer son amendement, mais les fondements de sa pensée y apparaissent, à commencer par la nécessité de **rupture avec l'existant. L'émancipation par l'école.**

« Alors que les doctrines les plus diverses peuvent s'emparer des esprits, dans les campagnes et dans les villes, vous êtes obligé, vous, État, qui avez toute la responsabilité devant la nation, d'enseigner des doctrines qui partout auront pu être acceptées. »

A cette date, 1886, il semble à la recherche du consensus ; l'idée d'un savoir à caractère universel émergera probablement plus tard ... Les idées de **justice**, de **laïcité**, de **l'indépendance** nécessaire de l'école vis-à-vis des parents et pour une part de la commune, le **primat de la raison** sont déjà là, avec en filigrane l'impact social pour les travailleurs.

La Dépêche de Toulouse - 15 janvier 1888

« ... Je dis donc aux maîtres, pour me résumer : lorsque d'une part vous aurez appris aux enfants à lire à fond, et lorsque d'autre part, en quelques causeries familières et graves, vous leur aurez parlé des grandes choses qui intéressent la pensée de la conscience humaine, vous aurez fait sans peine en quelques années oeuvre complète d'éducateurs. Dans chaque intelligence, il y aura un sommet, et ce jour-là, bien des choses changeront. »

1888 : la confiance en l'éducabilité de l'homme, en sa capacité à s'émanciper.



Les libertés du personnel enseignant

Séance du 21 juin 1894

En réponse à **M. Lannelongue** au sujet de la neutralité :

« Pour les instituteurs du peuple, la neutralité obligatoire, le silence obligatoire, pas d'opinion politique, pas d'expression publique de l'opinion politique, pas de liberté pour eux : la consigne, et rien que la consigne. Pour les professeurs de l'enseignement secondaire, une sorte de liberté tempérée et mitigée, et pour cette haute aristocratie de l'enseignement supérieur dont M. Lannelongue est une des gloires... .. une liberté absolue.

En bas, à l'usage du peuple, à l'usage de ceux qui travaillent tous les jours, une sorte d'automatisme, de mécanisme réglé par le préfet dans chaque chef-lieu de département. Au milieu, dans l'enseignement secondaire, une sorte d'organisation mixte, qui n'est ni le mécanisme ni la liberté. Et en haut, pour l'élite des classes dirigeantes, ce nouveau privilège : la liberté de penser ! Voilà ce que pour notre part nous n'admettons pas, et en ne l'acceptant pas, en le repoussant, en le répudiant, c'est nous - personne ne pourra le contester - qui restons dans l'esprit de la Révolution française. La Révolution française, par ces trois mots d'enseignement primaire, d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur indiquait une série, mais non une hiérarchie.

C'était d'un bout à l'autre, depuis l'école de hameau jusqu'à l'institut central, jusqu'aux immenses laboratoires d'où sortent les découvertes nouvelles, un même enseignement qui devait conduire par degrés tous les esprits de l'éducation élémentaire à la part d'éducation supérieure qui peut revenir à chaque citoyen.

Voilà quel était le programme d'enseignement, la conception de la Révolution française ; c'était un tout solidaire dont les trois ordres d'enseignement sont des parties liées, mais non pas cette sorte de superposition de la liberté en haut et de la servitude ou de la domestication en bas. » ...

Il rappelle alors à son interlocuteur l'organisation de l'enseignement laïque et républicain de **Jules Ferry**. « M. Jules Ferry répondait à M. Buffet ces paroles, qui sont restées dans mon esprit : « La neutralité religieuse, oui, mais pas la neutralité politique. L'école de la République doit enseigner la République. ». Il poursuit avec une circulaire de Fallières à tous les instituteurs de France : « Vous êtes des instituteurs de la liberté, et la liberté que vous enseignez à l'école, vous devez la répandre au dehors. » ...

Il intervient ensuite sur l'idée d'évolution : « Il n'y a plus aujourd'hui d'étude des sciences naturelles sans l'idée de l'évolution, et vous reconnaissez vous-même que de l'interprétation que l'on donne à l'idée d'évolution dans les sciences de la nature dépend l'orientation que l'on suit dans la solution des questions sociales. »...

L'enseignement doit éveiller « *dans l'esprit et la conscience de tous les jeunes gens qui passent dans nos lycées l'esprit d'initiative... Mais comment donc les maîtres pourraient-ils donner ce qu'ils n'auraient pas eux-mêmes, et comment pourraient-ils éveiller dans la conscience des élèves l'initiative que vous auriez tuée en eux ?* ». Les pétitions avaient été interdites précédemment ; toute réclamation devait transiter par le ministre de tutelle. Il y avait interdiction de tout engagement politique pour les enseignants ... (le préfet du Tarn avait convoqué les instituteurs : « Si j'apprends que vous ayez formulé une seule opinion qui ne soit pas exactement conforme à la pensée gouvernementale, je vous briserai. ». A **Albi**, un enseignant conseiller municipal a été condamné à 200 F d'amende par le tribunal correctionnel pour le seul fait d'être conseiller municipal.)

« *Ce n'est pas seulement la négation du droit de pétition pour les professeurs, ce n'est pas seulement la négation du droit de pétition pour tous les fonctionnaires, c'est la négation du droit de pétition pour tous les citoyens, car il n'y a pas un seul citoyen, dans quelque situation qu'il se trouve, qui ne soit protégé dans ses intérêts par une administration publique organisée et constituée ; c'est ainsi que d'après votre doctrine, un justiciable n'aurait pas le droit d'adresser une pétition au Parlement.* »...

Et il développe cette exigence pour tous les citoyens, pensant particulièrement aux ouvriers.

« *... Pourquoi ne leur permettez-vous pas de s'adresser directement à la représentation nationale, qui fait les lois sous le contrôle desquelles ils sont appelés à vivre ? Messieurs, il faut s'habituer à ces choses. Il n'y a plus de pouvoir infaillible, il n'y a plus de lois infaillibles ; il n'y a plus, par conséquent, d'administration infaillible.*

Il y a deux ans encore, **M. Buisson**, directeur de l'enseignement primaire, écrivait à M. **Léon Bourgeois**, ministre de l'instruction publique, tout un beau rapport sur l'utilité des congrès nationaux et internationaux pour les instituteurs.

« *Il est bon, disait l'honorable M. Buisson, que les membres du corps enseignant apprennent à formuler eux-mêmes leurs vœux ; il est bon qu'ils sortent de l'attitude passive ; il est bon que toutes les questions qui les intéressent soient agitées et discutées par eux.* ». Et il ajoutait cette phrase : « Mieux vaut la fièvre que la langueur. » Vous l'avez retournée, cette phrase, et de peur d'une fièvre qui ne se produirait pas, vous condamnez le corps enseignant à une langueur mortelle.

Il adresse alors une question au gouvernement : « *Avez-vous le droit et le pouvoir d'empêcher l'Université, éducatrice des générations nouvelles, de se mêler à toutes les émotions, à tous les mouvements de la vie actuelle ?* »

« *... L'enseignement de l'ancien régime, pendant tout le XVIIIe siècle, est resté un enseignement purement scolastique, un enseignement fermé à la vie environnante et dans lequel n'ont pénétré ni les grands progrès contemporains des sciences naturelles, ni l'esprit critique qui s'appliquait à la politique, à la religion et aux idées sociales.* »

Il évoque **Léon Bourgeois** : « *Il y a quelques années, quand j'étais professeur, du temps de l'Empire, au lycée d'Albi, M. Léon Bourgeois, ancien ministre de l'instruction publique, était alors préfet du Tarn. Il vint au lycée voir les professeurs et il leur parla avec éloquence en rappelant qu'il avait été élève de l'Université dans ces années maudites de l'Empire. Et il disait aux professeurs : Alors, il ne nous était pas permis de parler de la République, mais du moins on enseignait la République sous le nom de liberté.* »

Dans la même période, **Jules Simon** en tournée en province, convoquait professeurs en secret, et il leur disait : « *Oui, l'Empire exige de vous la servitude, le serment, la soumission aveugle ; mais avant d'être les serviteurs de l'Empire, vous relevez de votre conscience d'hommes libres.* »

... Jaurès : « Messieurs, la liberté ne veut être aimée contre personne, l'Université ne veut être libre contre personne. L'Université vous réclame la liberté entière, pour la liberté seule, et voilà tout. »

M. le Ministre, vous avez dit d'abord que lorsque les professeurs, les instituteurs, les petits maîtres de collège se risquaient à briguer un mandat électif, ils risquaient de renverser la hiérarchie professionnelle et d'y substituer une hiérarchie nouvelle... Je vous assure, monsieur le ministre, que personne n'a songé à comparer la hiérarchie professionnelle, qui restait absolument respectée, avec l'exercice libre d'un mandat politique.... Ce serait la négation du suffrage universel lui-même.... Je dis que la souveraineté de l'élu n'a rien à voir avec la situation qu'il occupe dans la hiérarchie économique et dans la hiérarchie sociale, et que le suffrage universel a le droit d'aller choisir ses représentants là où il lui plaît... Je dis que non seulement c'est la négation du suffrage universel, mais que c'est la négation du régime parlementaire... la négation du régime ministériel...

M. le ministre de l'instruction publique a allégué un autre argument. Il a dit : S'il y a des professeurs qui soit en se mêlant à la lutte des partis, soit en exerçant un mandat politique ou sociale déterminée, ils éloigneront par là même du lycée toutes les familles qui n'approuvent pas cette conception politique ou sociale.

Nous voyons reparaître ici, messieurs, dans la démonstration gouvernementale, cet argument des pères de famille dont la droite cléricale a jadis tant abusé...

Que disait-on alors ? On disait : Si vous introduisez la laïcité, l'affirmation de l'indépendance de la raison humaine dans tous vos programmes, vous écarterez par là même de vos lycées, de vos écoles tous ceux qui ont gardé la foi traditionnelle. C'était là, nul ne le peut contester, l'argument favori de l'opposition cléricale. »

Jaurès introduit ici l'**égalité de droit** et les **notions d'évolution, de progrès**. Pour que les élèves parviennent à s'émanciper, à devenir citoyens à part entière, **il est nécessaire que les enseignants soient eux-mêmes libres**, que le cadre que propose la République soit connu, donc enseigné... Sa perspective reste l'émancipation de tous, à commencer par les travailleurs opprimés.



Albi en 1903... Discours à la jeunesse

« Dans notre France moderne, qu'est-ce donc que la République ? C'est un grand acte de confiance. Instituer la République, c'est proclamer que des millions d'hommes sauront tracer eux-mêmes la règle commune de leur action ; qu'ils sauront concilier la liberté et la loi, le mouvement et l'ordre ; qu'ils sauront se combattre sans se déchirer ; que leurs divisions n'iront pas jusqu'à une fureur chronique de guerre civile... »

Encore la confiance en l'**éducabilité de l'homme**... Apparaît le pacifiste ...

1908 L'école laïque, ce n'est pas la neutralité :

" La plus petite manoeuvre des ennemis de l'école laïque, c'est de la rappeler à ce qu'ils appellent la neutralité (...)
En fait, il n'y a que le néant qui soit neutre."



Jean-Paul Scot : JAURÈS ET L'ÉMANCIPATION LAÏQUE

extraits d'un article publié le 9 déc. 2013

Son combat pour la laïcité fut un des thèmes les plus constants et les plus réfléchis de sa courte carrière d'homme public.

La laïcité ne se réduit pas à la tolérance car elle est fondée, non seulement sur la liberté de conscience, mais aussi sur le respect égal et mutuel de toutes les personnes puisqu'il n'y a pas de liberté pour l'homme sans égalité de droits.

« Démocratie et laïcité sont deux termes identiques » car **« la démocratie n'est autre chose que l'égalité des droits »** et que **« la démocratie fonde en dehors de tout système religieux toutes ses institutions, tout son droit politique et social, ... »** (L'Humanité, 2 août 1904).

« Laïcité de l'enseignement, progrès social, ce sont deux formules indivisibles. Nous lutterons pour les deux » s'exclamait encore **Jaurès** le 25 janvier 1910 à la fin de son célèbre discours Pour la laïque. *L'émancipation laïque participe aussi bien de l'émancipation intellectuelle que de l'émancipation sociale.* »

« Deux forces préparent l'avenir, sont l'avenir, deux forces solidaires : la force du travail et la force du savoir. » Pour la laïque, 25 janvier 1910

Dans l'absolu, chaque homme dispose de la liberté de conscience, la première des libertés, celle qui lui reste quand il est dépouillé de tous ses droits et de tous ses moyens. La liberté de conscience est d'origine divine, estiment **Luther ou Locke**, mais Jaurès y voit plutôt le premier des droits naturels propres à tous les êtres humains. D'elle découlent toutes les autres libertés, de croire en Dieu ou de ne pas y croire, de pensée en raison ou non, d'agir ou de prier. Il n'y a pas de liberté sans égalité de droits entre tous les êtres humains. Tout individu n'est pas libre de faire tout ce qu'il veut, sa liberté est limitée par le respect de celle des autres. Jaurès retrouve la démarche des rédacteurs de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 : « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit ».

Encore faut-il que l'égalité des droits soit possible car, dans la réalité des faits, il n'y a que des libertés relatives. Jaurès reprend sur ce point les remarques de **Louis Blanc** : *« Celui-là seul est libre qui, non seulement a le droit, mais également la faculté et le pouvoir d'agir. »* Voilà pourquoi il ne se satisfait pas de la notion de tolérance.

« Comment voulez-vous qu'à l'émancipation politique ne vienne pas s'ajouter pour les travailleurs l'émancipation sociale quand vous avez préparé vous-mêmes leur émancipation intellectuelle ? » discours à la Chambre des députés, le 21 novembre 1893.

L'émancipation laïque repose pour Jaurès sur le renversement du primat des « devoirs envers Dieu » et l'affirmation de la prééminence des « droits de l'homme » et des « devoirs envers l'humanité ».

Il termine son propos par ce mot :

« **Mais où sont les héritiers de Jaurès ?** »



Lire aussi [Jean Jaurès](#)

Principales sources :

<http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/Jaures1893.asp>

<https://assohum.org/2012/10/05/conference-de-henri-pena-ruiz-laicite-et-emancipation/>